



L'Égalité



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

ABONNEMENTS : 1 mois 1 fr. 50, 3 mois 4 fr. 50, 6 mois 8 fr. 50, 1 an 15 fr. 00

ABONNEMENTS : 1 mois 1 fr. 50, 3 mois 4 fr. 50, 6 mois 8 fr. 50, 1 an 15 fr. 00

NUMERO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Mardi 20 Juin 1911

Les Conventions D'ARRAS

Il est donc entendu — et bien entendu — que les syndicats des mineurs du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais demandent prochainement aux compagnies de relever les salaires de leurs ouvriers.

Nous avons pu lire dans le journal par avance nos intentions, afin de permettre à tous ceux qui l'ont lu, de se rendre compte de la situation.

Des sénateurs, dont l'exposé a été lu, ont cru bien faire, ont pu se faire entendre passer les conventions, sans s'apercevoir que la mine n'est pas un jeu.

Il n'y a rien de commun dans le national aux compagnies des mines du Nord et du Pas-de-Calais. Nulle part la richesse ne s'est élevée avec plus de rapidité. Une région tout entière, formée de trois grands arrondissements, est couverte en un demi-siècle de bâtiments d'extraction, d'ateliers, de fours à coke, de cités ouvrières, de riches demeures d'ingénieurs, les lignes de chemins de fer, de canaux, etc.

Qui a gagné cette fortune immobilière colossale, selon les ouvriers mineurs, qui a permis aux compagnies de devenir propriétaires de terrains immenses, millions d'immuables, d'un matériel d'extraction considérable, sinon des travailleurs que l'on a réduits à l'état de la mine, le vin, le sucre, le café, la chimie, les arts d'habillement, la chaussure, l'augmentation et nous ne pouvons plus passer les deux bouts ?

On a quelque honte à être obligé de tracer un pareil tableau ! Les compagnies s'opposent à ce qu'on propose de salaires, on leur parle de tout cela. Parlez-nous du prix des charbons, des ventes-elles. Ah ! elles n'ont pas l'air de s'imaginer pour inventer la formule invariable qu'elles emploient quand il s'agit de salaires.

Pareille méthode ne pourrait manquer de produire de bons résultats, financièrement parlant. Citons quelques exemples : A tout seigneur, tout honneur ! Le capital d'Anzin a été divisé en 24 sols ou 288 deniers ; chacun de ces deniers a été divisé à son tour en centimes, ce qui fait un total de 28.800 parts.

En 1810, le denier se vend 8.000 fr. le montant à 16.000 fr. en 1817, à 30.000 fr. en 1833, à 70.000 fr. en 1853, à 80.000 fr. en 1860, à 100.000 fr. en 1867, à 300.000 fr. en 1874, à 250.000 fr. en 1875. En 1896, le même denier vaut 480.000 fr. ; enfin, en 1911, le 240e de denier est coté en bourse de Lille, 2.249 fr.

Faites le calcul ! et proposez à une autre compagnie. Courrières — saluez ! les vivants et les morts. — a fixé son capital initial à 600.000 francs, divisé en 2.000 actions de 300 fr. chacune ; c'est la TOTALITÉ de la mise de fonds effectuée. Les actions rapportent, au bout de 5 ans, 150 fr., soit

L'actualité illustrée

50 % ; au bout de 13 ans, 300 fr., soit 100 % ; au bout de 15 ans, 600 fr., soit 200 % ; au bout de 38 ans, 2.000 fr., c'est-à-dire 666.66 % ; au bout de 39 ans, 2.300 fr., c'est-à-dire 766.66 %.

Le Annuaire des valeurs admises à la cote officielle de la Bourse de Paris a donné ce renseignement : « Lors de la transformation en société anonyme, le fonds social est-à-dire la concession de Courrières et la mise de fonds de 600.000 francs versés au numéraire par les associés originaires, a été fixé à 6 millions de francs et divisé en 60.000 actions de 100 fr. libérées et au porteur, qui ont été réparties entre les associés de la Société civile à raison de 20 actions nouvelles par chaque action au porteur ancienne. »

Vous avez bien compris, ce sont les anciens associés de la Société civile qui reçoivent les nouvelles actions, à raison de trente actions nouvelles par chaque titre ancien ; ce qui revient à dire que le capital est resté le même, c'est-à-dire 6 millions de francs, mais que les actions sont devenues de 100 fr. au lieu de 10 fr.

Voilà, vous le voyez, comment les compagnies mineuses ont pu modifier la constitution primitive de leurs sociétés, à l'insu de leurs ouvriers, en divisant leurs actions en deux cent quarante fois ! Ces opérations ont pour but de masquer l'énormité des richesses réalisées par les mines.

Et c'est l'opération par laquelle nous nous sommes enrichis, sans que nous nous apercevions que nous sommes devenus les esclaves de nos patrons, qui ont pu ainsi nous faire passer de riches propriétaires à des ouvriers dénués de tout.

Voilà, vous le voyez, comment les compagnies mineuses ont pu modifier la constitution primitive de leurs sociétés, à l'insu de leurs ouvriers, en divisant leurs actions en deux cent quarante fois ! Ces opérations ont pour but de masquer l'énormité des richesses réalisées par les mines.

Voilà, vous le voyez, comment les compagnies mineuses ont pu modifier la constitution primitive de leurs sociétés, à l'insu de leurs ouvriers, en divisant leurs actions en deux cent quarante fois ! Ces opérations ont pour but de masquer l'énormité des richesses réalisées par les mines.

Voilà, vous le voyez, comment les compagnies mineuses ont pu modifier la constitution primitive de leurs sociétés, à l'insu de leurs ouvriers, en divisant leurs actions en deux cent quarante fois ! Ces opérations ont pour but de masquer l'énormité des richesses réalisées par les mines.

A Douai

La Scission du Groupement Général de la Batellerie

L'Historique du Conflit. — Les décisions du Comité Directeur.



INAUGURATION DE L'USINE COOPERATIVE DE LILLERS. Par la gauche : de gauche à droite, les citoyens Jaurès, Leche et Dubouche.



M. CHATEAU ET L'OFFICE DE NAVIGATION

Le 12 avril, M. Chateau recevait cette réponse du vice-président : « Nous recevons réponse de votre lettre du 9 avril. Quant à celle du 20 nous nous attendons toujours. »

« Nous ne voyons pas dans votre lettre de réponse que vous ayez répondu à nos questions. Nous sommes en mesure de vous fournir toutes les informations que vous demandez. »

« Le 12 avril, M. Chateau recevait cette réponse du vice-président : « Nous recevons réponse de votre lettre du 9 avril. Quant à celle du 20 nous nous attendons toujours. »

« Nous ne voyons pas dans votre lettre de réponse que vous ayez répondu à nos questions. Nous sommes en mesure de vous fournir toutes les informations que vous demandez. »

ECHOS

DECEPTION IMPERIALE : On apprend dans un journal parisien que deux députés ont été élus députés de la Seine.

UN FORT VENDU POUR 9000 FRANCS : Le receveur des Domaines de Valenciennes a procédé hier à la vente du fort de Valenciennes.

LE VIN BLANC DE M. LE CURÉ : Notre correspondant de Valenciennes nous écrit que le curé de Valenciennes a vendu son vin blanc pour 9000 francs.

LE CONFLIT ECLAIRE : Le conflit entre les compagnies mineuses et les ouvriers s'est aggravé.

LE CONFLIT ECLAIRE (suite) : Les négociations entre les compagnies mineuses et les ouvriers se poursuivent.

LE CONFLIT ECLAIRE (suite) : Les négociations entre les compagnies mineuses et les ouvriers se poursuivent.

LE CONFLIT ECLAIRE (suite) : Les négociations entre les compagnies mineuses et les ouvriers se poursuivent.